

Informations de base	
2025/2060(INI) INI - Procédure d'initiative Protection des mineurs en ligne Subject 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 3.30.16 Ethique de l'information 4.10.03 Protection de l'enfance, droits des enfants	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	SCHALDEMOSE Christel (S&D)	16/12/2024
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	CULT	Culture et éducation	VALCHEV Ivaylo (ECR)	06/03/2025
	LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Réseaux de communication, contenu et technologies		-- --	
	Migration et affaires intérieures		-- --	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/03/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/10/2025	Vote en commission		
04/11/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0213/2025	
25/11/2025	Débat en plénière		
26/11/2025	Décision du Parlement	T10-0299/2025	Résumé

26/11/2025	Résultat du vote au parlement	
------------	-------------------------------	---

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2060(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	IMCO/10/02346

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE772.053	15/05/2025	
Amendements déposés en commission		PE774.602	10/07/2025	
Amendements déposés en commission		PE775.649	10/07/2025	
Avis de la commission	CULT	PE775.391	21/10/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0213/2025	04/11/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0299/2025	26/11/2025	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
YON-COURTIN Stéphanie	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	22/10/2025	OpenAI OpCo, LLC
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	21/10/2025	OpenAI OpCo, LLC
DÁVID Dóra	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	14/10/2025	World Federation of Advertisers
DÁVID Dóra	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	13/10/2025	Video Games Europe
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	23/09/2025	World Federation of Advertisers
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	23/09/2025	Video Games Europe
CHAIBI Leila	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	17/09/2025	European Digital Rights

DIERINGER Elisabeth	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	09/09/2025	Google
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	03/09/2025	DOT Europe
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	17/07/2025	Pan European Game Information
MELETI Eleonora	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	CULT	03/07/2025	Video Games Europe
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	02/07/2025	child focus
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	01/07/2025	Digitalt Ansvar / Digital Accountability
YON-COURTIN Stéphanie	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	25/06/2025	Bureau Européen des Unions de Consommateurs
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	25/06/2025	Microsoft Corporation
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	25/06/2025	European Advertising Standards Alliance
CHAIBI Leila	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	18/06/2025	Eurochild AISBL
MELETI Eleonora	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	CULT	18/06/2025	Association of Commercial Television and Video on Demand Services in Europe
YON-COURTIN Stéphanie	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	17/06/2025	Middle Tech Europe
CHAIBI Leila	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	17/06/2025	Bureau Européen des Unions de Consommateurs
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	17/06/2025	Middle Tech Europe
DÁVID Dóra	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	12/06/2025	TikTok Technology Ltd
DÁVID Dóra	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	11/06/2025	Bureau Européen des Unions de Consommateurs
DÁVID Dóra	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	11/06/2025	Video Games Europe
RIBA I GINER Diana	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	CULT	05/06/2025	Videogames Europe
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	04/06/2025	meeting with Norway's Minister of Digitalisation
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	04/06/2025	French MP
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	03/06/2025	Snap, Inc.
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	03/06/2025	Børns Vilkår
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	23/05/2025	International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies
YON-COURTIN Stéphanie	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	15/05/2025	Middle Tech Europe
YON-COURTIN Stéphanie	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	06/05/2025	Meta Platforms Ireland Limited and its various subsidiaries
DÁVID Dóra	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	06/05/2025	DOT Europe
YON-COURTIN Stéphanie	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	23/04/2025	Meta Platforms Ireland Limited and its various subsidiaries

SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	09/04/2025	BEUC
YON-COURTIN Stéphanie	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	02/04/2025	TikTok Technology Ltd
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	27/03/2025	Norwegian Minister for Children and Families
YON-COURTIN Stéphanie	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	27/03/2025	Samsung Electronics Europe
YON-COURTIN Stéphanie	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	27/03/2025	5Rights Foundation
YON-COURTIN Stéphanie	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	26/03/2025	DIGITALEUROPE
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	25/03/2025	Computer and Communications Industry Association
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	20/03/2025	Samsung Electronics Europe
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	19/03/2025	Internet Watch Foundation
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	17/03/2025	TikTok Technology Ltd
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	06/03/2025	Avaaz Foundation
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	19/02/2025	Danske Pressepublikationers Kollektive Forvaltningsorganisation
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	18/02/2025	Meta Platforms Ireland Limited and its various subsidiaries
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	18/02/2025	Google
SCHALDEMOSE Christel	Rapporteur(e)	IMCO	22/01/2025	European DIGITAL SME Alliance

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
DIBRANI Adnan	18/11/2025	Bris, Barnens rätt i samhället
VOSS Axel	06/11/2025	Snap, Inc.
SCHALLER-BAROSS Ernő	08/10/2025	Seldia - The European Direct Selling Association
SCHALLER-BAROSS Ernő	08/10/2025	Herbalife Europe Limited
SCHALLER-BAROSS Ernő	08/10/2025	Food Supplements Europe
ARIAS ECHEVERRÍA Pablo	03/10/2025	European Federation of Associations of Health Product Manufacturers Food Supplements Europe Seldia - The European Direct Selling Association
SCHWAB Andreas	15/07/2025	Check My Ads
VOSS Axel	01/07/2025	Medienverband der freien Presse e.V.
ARIAS ECHEVERRÍA Pablo	24/06/2025	European Gaming and Betting Association
AGIUS Peter	12/03/2025	TikTok Technology Ltd

Protection des mineurs en ligne

2025/2060(INI) - 26/11/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 483 voix pour, 82 contre et 86 abstentions, une résolution sur la protection des mineurs en ligne.

Le Parlement rappelle que 97% des jeunes utilisent l'internet quotidiennement et que 78% des jeunes de 13 à 17 ans déclarent consulter leurs appareils au moins une fois par heure et 46% presque constamment. On constate chez un enfant ou jeune sur quatre **une utilisation «problématique» ou «dysfonctionnelle»** du smartphone, caractérisée par des comportements qui rappellent ceux de la dépendance.

Mise en œuvre et exécution de la législation en vigueur

Le Parlement souligne que le règlement sur les services numériques (DSA) impose aux plateformes en ligne accessibles aux mineurs d'assurer un haut niveau de protection en matière de vie privée, sécurité et sûreté. Il salue les **lignes directrices** de la Commission européenne qui sont favorables aux paramètres de protection par défaut, réaffirment la responsabilité des fournisseurs d'applications, et plaident en faveur d'outils tels que les codes de sécurité dès la conception en ligne et les analyses d'impact sur les droits de l'enfant. Toutefois, il note que ces lignes directrices **ne sont pas juridiquement contraignantes** et qu'elles devraient être améliorées, en particulier en ce qui concerne la protection des mineurs contre la conception addictive et les recommandations fondées sur le profilage ou sur l'engagement.

La résolution souligne l'importance de **mettre en œuvre rapidement et d'appliquer de manière effective le règlement sur les services numériques** et les autres actes législatifs de l'Union en la matière. Il se félicite des enquêtes ouvertes par la Commission dans le domaine de la protection des mineurs en ligne et demande instamment à la Commission de conclure ses enquêtes rapidement et de prendre toutes les mesures nécessaires, notamment l'imposition d'amendes et de mesures correctives efficaces.

Le Parlement se dit préoccupé par le recrutement de mineurs par des réseaux criminels sur des plateformes en ligne et s'inquiète de **l'absence de mesures d'atténuation plus ambitieuses** pour protéger les mineurs, en particulier en ce qui concerne les procédures de détection et d'action, les algorithmes de recommandation hyperpersonnalisés et fondés sur l'engagement conduisant à des comportements addictifs, et les interfaces truquées. Il s'alarme également de la tendance récente de certaines grandes plateformes en ligne à assouplir leurs pratiques strictes de modération des contenus.

Les **évaluations des risques** relatives à la sécurité des mineurs en ligne effectuées par les très grandes plateformes en ligne et les très grands moteurs de recherche sont souvent insuffisantes. La résolution invite la Commission à utiliser pleinement les outils disponibles en vertu du règlement sur les services numériques pour remédier à ce problème. Les députés s'inquiètent de l'incapacité persistante des grandes plateformes numériques à protéger correctement les mineurs sur leurs services et des retards importants dans la désignation des **coordinateurs** pour les services numériques dans plusieurs États membres. La Commission est invitée à assurer une approche harmonisée des mesures d'application prises par les États membres, y compris grâce à des procédures opérationnelles harmonisées pour les coordinateurs pour les services numériques.

Le Parlement encourage la Commission à **renforcer la protection des mineurs en ligne au moyen du futur règlement sur l'équité numérique**, estimant que les technologies de persuasion utilisées par les acteurs en ligne, telles que la publicité ciblée, la publicité d'influence, la conception addictive, les boîtes à butin, les monnaies dans les applications et les interfaces trompeuses, devraient relever du règlement sur l'équité numérique, afin de combler les lacunes juridiques et mieux protéger les mineurs.

Vérification de l'âge et contrôle parental

Le Parlement constate que les disparités des mesures adoptées actuellement en matière de confirmation de l'âge (vérification, estimation ou autodéclaration) entraînent une **fragmentation du marché intérieur**. Il invite la Commission à présenter, si nécessaire, des mesures législatives pour assurer la sécurité juridique et garantir une approche harmonisée en ce qui concerne des mécanismes sûrs et fiables de confirmation de l'âge.

Compte tenu des préoccupations quant aux risques pour les droits fondamentaux des enfants, les députés insistent pour que toute mesure législative dans ce domaine évite de consacrer les pratiques de surveillance et privilégient **les mesures les plus efficaces et les moins invasives**. Ils rappellent qu'il est de la responsabilité première du fournisseur de garantir la confirmation de l'âge pour les mineurs qui accèdent à ses services.

Le Parlement demande la mise en place d'une **limite d'âge numérique européenne harmonisée de 16 ans** en tant que seuil par défaut en dessous duquel l'accès aux réseaux sociaux ne devrait pas être autorisé sans l'accord des parents ou des tuteurs. La même limite d'âge devrait s'appliquer aux plateformes de partage de vidéos et aux compagnons d'IA qui présentent des risques pour les mineurs. Il demande, en outre, **une limite d'âge numérique européenne harmonisée de 13 ans**, âge en dessous duquel aucun mineur ne peut accéder aux plateformes de médias sociaux. La Commission est invitée à envisager l'introduction d'une **responsabilité personnelle** des instances dirigeantes en cas de non-respect grave et persistant des dispositions relatives à la protection des mineurs énoncées dans le règlement sur les services numériques.

La résolution constate que même lorsque des outils de **contrôle parental** sont utilisés, ils ne sont pas toujours faciles à trouver ou à gérer et les mineurs peuvent facilement les contourner. Ces outils devraient être conviviaux, intuitifs et faciles à comprendre et à trouver par tous les parents et tuteurs, y compris ceux en situation de handicap. Les plateformes doivent assumer une plus grande responsabilité dans la promotion et l'amélioration de l'efficacité des systèmes de contrôle parental.

Comblant les lacunes de la législation actuelle de l'Union européenne

Le Parlement recommande entre autres:

- l'interdiction des **pratiques addictives** les plus dangereuses et la désactivation par défaut des autres fonctionnalités addictives pour les mineurs (notamment le défilement infini, la lecture automatique, le rechargement de la page «pull-to-refresh», les boucles de récompense et les pratiques préjudiciables de ludification);
- de clarifier et de renforcer la législation existante régissant les **interfaces trompeuses** (dark pattern) auxquelles ont recours 97% des sites internet et applications les plus populaires utilisés par les consommateurs de l'Union;
- de garantir un niveau élevé de protection aux mineurs qui jouent aux **jeux vidéo**, notamment en interdisant les boîtes à butin, les roues de la fortune, les roues de prix aléatoires, les jeux de cartes en échange d'argent réel dans des jeux susceptibles d'être accessibles aux mineurs, ainsi qu'à prendre des mesures relatives aux risques liés aux monnaies intégrées au jeu, aux microtransactions, aux mécanismes «payer pour progresser» et «payer pour gagner»;
- une application stricte du règlement relatif à la **sécurité des jouets** et au règlement sur l'intelligence artificielle (règlement sur l'IA);
- la protection des mineurs contre **l'exploitation commerciale**, notamment en interdisant aux plateformes d'offrir des incitations financières au «kidfluencing» (mineurs agissant comme influenceurs);
- une action urgente pour répondre aux enjeux éthiques et juridiques posés par les **outils d'IA générative**, y compris les deepfakes, les chatbots de compagnie, les agents d'IA et les applications de nudité alimentées par l'IA (capables de générer des images manipulées non consenties).

Enfin, le Parlement reconnaît l'importance des médias et de l'alphabétisation numérique pour permettre aux mineurs de naviguer dans les environnements en ligne de manière sûre et responsable et d'adopter un raisonnement critique. Il souligne la nécessité de fournir aux parents et aux tuteurs une **formation** et des conseils adéquats pour les aider à accompagner leurs enfants dans leur expérience numérique.